St-Quentin Fallavier

SOUS-PRÉFECTURE DE LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)
11 AVR. 2013
ARRIVÉE

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 2 avril 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Daniel TANNER à Nicole MAUCLAIR – Rahma KHADRAOUI à Andrée LIGONNET – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Sophie BAUDOUIN à Thierry VACHON – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à David CICALA –
Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO - Isabelle BALLET – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle DURET a été désignée.

DELIB 2013.04.08 11
OBJET : Travaux d'entretien sur le site de la Maison Forte des Allinges – autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Général

Monsieur Christophe CASASEI, Adjoint à la culture et au Patrimoine historique rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Maison Forte des Allinges est inscrite aux Monuments Historiques.

Afin d'assurer la sauvegarde et la sécurité du site, des travaux d'entretien s'avèrent nécessaire en amont de la future réhabilitation des lieux. Ces travaux d'entretien concernent un pan de mur du logis XVIème de la Maison Forte ainsi que de la tête du mur nord clôturant les deux cours de la Maison Forte.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière de l'État ainsi que du Conseil Général de l'Isère.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'État et le Conseil Général de l'Isère pour l'octroi d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat et le Conseil Général de l'Isère pour l'octroi d'une subvention et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 9 avril 2013
Publication et transmission en sous-préfecture le 9 avril 2013

MAIRIE ST-QUENTIN-FALLAVIER

Le Maire,

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.